



# STOPOGM Infos

Numéro 20, automne 2004

## Mobilisation cantonale

Avec votre concours, StopOGM a le plaisir de d'accueillir septante nouveaux membres, depuis septembre. Belle mobilisation. Merci !

Poursuivez votre effort en parlant de l'initiative et de nos actions : après l'avoir lu, vous pouvez remettre ce bulletin à quelqu'un d'autre, au lieu de le jeter. De même pour le dépliant ci-joint. C'est essentiel.

L'équipe de campagne pour l'initiative travaille à plein régime. Le logo de la campagne est défini (ci-dessous). Le soutien de nonante-quatre parlementaires fédéraux est garanti. Nous sollicitons les élus aux parlements et aux exécutifs cantonaux et communaux.



Parallèlement, les organisations de consommateurs et de producteurs, les associations de défense de l'environnement et des animaux, les scientifiques et les restaurateurs sont invités à nous rejoindre dans des comités cantonaux pour une mobilisation en faveur du moratoire.

Nous collectons également les adresses électroniques des membres d'accord d'écrire des lettres de lecteurs à leur journal préféré, au gré des événements qui ne manqueront pas d'arriver au fil de l'année. Les idées vous seront suggérées. Pour le reste, nous comptons sur vos talents pour faire passer le message.

L'année 2005 doit être celle du moratoire sur les OGM, c'est clair. C'est le minimum qu'on puisse demander.

## Coexistence, le point crucial

Sans surprise, le Conseil fédéral préconise le rejet de l'initiative « pour des aliments produits sans manipulations génétiques ».

Il la rejette en s'appuyant sur l'article 7 de la loi sur le génie génétique, qui prévoit que la production exempte d'OGM doit être protégée, de manière que les consommateurs puissent à l'avenir choisir s'ils veulent acheter des aliments avec ou sans OGM.

Si la loi dit garantir la coexistence des deux formes de production et le choix des consommateurs : le problème paraît résolu !

« Paraît » seulement, relève Thomas Vellacott, directeur de programme au WWF Suisse, car le Conseil fédéral ne précise ni comment cet objectif peut être atteint, ni le coût généré par cette coexistence, ni qui devra l'assumer. Personne ne connaît pour l'heure la réponse à ces questions. Au vu de telles lacunes et des risques liés à l'introduction d'OGM, il est incompréhensible que le Conseil fédéral recommande de rejeter une initiative qui propose justement un délai de cinq ans pour éclaircir des questions aussi importantes. »

### Action à tous niveaux

Le débat est vif dans les cantons romands, sur la question d'interdire les OGM (p. 2). Quant à la Confédération, elle soumet des projets de réglementation à tour de bras (p. 3).

Mais le plus difficile reste à préciser « techniquement » comment la coexistence OGM/sans OGM sera mise en œuvre.

L'urgence est à la prudence : avec d'autres, nous appelons les cantons et les communes suisses à se décider pour un moratoire sur les OGM, sans attendre (p. 4).

Savez-vous que Genève l'a déjà fait par la voix de son Grand Conseil ?

## Romandie, zone libre d'OGM

### Jura : un bon départ pour le moratoire !

« Le canton du Jura *n'interdira pas* les organismes génétiquement modifiés (OGM) sur son territoire. Pourquoi l'aurait-il fait? Parce que le député Vincent Wermeille (PCSI) le demandait dans une intervention parlementaire. Ou encore parce que 2245 Jurassiens ont signé un appel qui soutenait cette revendication. Pourquoi alors ne l'a-t-il pas fait? Parce que le Parlement jurassien a finalement renoncé hier à inscrire cette interdiction dans la loi, au motif qu'une telle décision n'est pas de son ressort. Le débat a été nourri, mais les tenants du strict respect de la loi (PDC et PLR) l'ont finalement emporté par 26 voix contre 24. » (LQJ, 26.09.04) Qu'à cela ne tienne : tous ceux qui se sont mobilisés pour l'interdiction militent désormais pour l'initiative stop OGM !

### Genève : déjà un moratoire

Le canton de Genève est le *premier* canton romand à faire preuve de cohérence avec sa politique agricole en introduisant un moratoire sur les OGM. Le projet de loi dont nous parlions dans le dernier Bulletin est passé, ce qui signifie que, durant les cinq ans à venir, le canton contrôlera surtout la production des agriculteurs bénéficiant de subventions cantonales, soit environ un quart d'entre eux. La commission chargée des questions environnementales planche maintenant sur une motion soutenue par des élus de plusieurs partis demandant la création d'un *observatoire* sur les OGM pour assurer un contrôle adéquat, et sur un projet de loi émanant de la gauche visant à *interdire* les OGM.

## Colloque SWISSAID sur les OGM

**Les OGM, solution pour les pays du Sud ?** Tel est l'argument que l'on a pu entendre, au Parlement neuchâtelois notamment, de la part des tenants des biotechnologies, pour dire combien les « géniaux ingénieurs » d'OGM sont les sauveurs de la planète.

**Qu'en est-il, dans les faits ?** SWISSAID organise un colloque le 10 février 2005, de 9h à 16h, à l'Hôtel Bern, Zeughausgasse 9, à Berne, pour informer le public et confronter des points de vue à ce propos. Et si les OGM représentaient un désastre pour l'environnement, la sécurité alimentaire et la qualité de la production agricole, par exemple en Zambie, en Colombie et au Mexique ? Des représentants de l'administration fédérale, de la paysannerie suisse et de la firme agroalimentaire Syngenta dialogueront avec des témoins de ces trois pays.

**Besoin de plus amples informations ?** Adressez-vous à Catherine Morand, Antenne romande de SWISSAID, membre du Bureau de StopOGM, tél. 021 620 69 73, c.morand@swissaid.ch.

### Neuchâtel : gauche contre droite ?

Le Grand Conseil de Neuchâtel a accepté le 29 juin dernier un postulat visant à *interdire* l'utilisation et la commercialisation des OGM (déposé par Laurent Debrot et le groupe PopEcoSol) et un autre postulat (présenté par Jean Walder et des députés de droite) demandant au Conseil d'Etat d'étudier les mesures permettant aux consommateurs de disposer de *l'information* nécessaire pour faire leur choix alimentaire. (<http://www.ne.ch>)



Durant la mi-octobre, la *Weltwoche* a posé la question: « Des aliments génétiquement modifiés à bas prix: en achèteriez-vous? » Résultat.

Non, je refuse par principe les aliments génétiquement modifiés: **79.7%** (341 réponses)

Oui, je considère les aliments transgéniques comme ne posant pas de problème: **16.1%** (69)

Sans avis: **4.2%** (18).

Pour mémoire, l'enquête de GfS de juin 2003 aboutissait aux résultats suivants. A la question: « Etes-vous pour ou contre l'application du génie génétique à l'agriculture ? » les réponses se répartissaient ainsi :

Plutôt contre : **67 %**

Plutôt pour : **20 %**

Pas d'opinion : **13%**

## Consultation sur les nouveaux projets de réglementation d'OGM

StopOGM a suivi avec attention la rédaction en cours des dispositions légales touchant aux OGM. Ainsi, nous avons livré nos commentaires et nos suggestions d'amendement à propos de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires (ODAI, projet de révision), de l'Ordonnance sur le Protocole de Cartagena (OCart, texte nouveau) et de la Loi sur les brevets d'invention (LBI, nouveau projet de révision après l'échec enregistré par Mme R. Metzler en 2002).

La révision de l'ODAI fait suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur le génie génétique (LGG). Les suggestions de StopOGM cherchent à expliciter les principes suivants : la séparation des flux des produits avec et sans OGM n'est pas une fin en soi, elle doit donc intégrer tous les buts de la LGG qui lui sont liés, comme la protection de la production exempte d'OGM, la lutte contre la fraude et la liberté de choix du consommateur via une information rigoureuse.

Il s'agit d'intégrer dans la séparation des flux les produits *issus* d'OGM, et pas seulement les OGM en tant que tels, de manière à ce que les consommateurs puissent avoir le choix de les consommer ou non. De même, la séparation des flux des produits est liée à la traçabilité des produits « de la fourche à la fourchette » à l'instar de celle qui se met en place dans l'Union européenne ; aussi, pour désigner les mêmes choses, il faudrait choisir dans notre réglementation les termes définis par l'UE.

### Protocole de Cartagena mis en musique

Le lien est facile à faire avec l'OCart. Nous nous réjouissons que la Suisse ait ratifié sans retard le Protocole de Cartagena (signé en 2000 et entré en vigueur en septembre 2003), qui porte sur l'information préalable et nécessaire aux transports d'OGM par delà les frontières nationales, le pays destinataire des exportations ayant le droit, d'après le Protocole, de *refuser* les produits OGM. Nous y voyons un outil essentiel pour garantir le degré d'exigence requis par la LGG, et pour soutenir les efforts des autres pays en matière de traçabilité des produits OGM partout dans le monde.

Là aussi, nous préconisons que l'ordonnance ait pour but de traduire non seulement le Protocole de Cartagena dans la réglementation suisse, mais certains aspects de la LGG qui y sont directement rattachés. A cet égard, cette ordonnance est l'occasion de concrétiser un des

but de la LGG laissé en friche, soit empêcher la *fraude* sur les produits. Nous demandons que cette ordonnance prévoie des mesures efficaces et des sanctions sévères en cas de mouvements transfrontières d'OGM non déclarés.

### Brevets sur le vivant : rebelote

En ce qui concerne la Loi sur les brevets, la question est de savoir selon quelles modalités les richesses produites par les biotechnologies doivent être réparties entre les inventeurs et les utilisateurs des procédés et des produits du génie génétique (pas seulement les OGM !).

Sur le fond, le projet de M. Blocher ne modifie pas celui de Mme Metzler : il conduit tout droit à la *brevetabilité du vivant*. Le choix du brevet pour régler cette répartition est « tout faux ». Raison pour laquelle nous nous opposons fermement au projet soumis par le Conseil fédéral.

---

**Ne respectant pas la différence entre découverte et invention, accaparant le pouvoir de reproduction naturelle du vivant, le brevet conduit à la privatisation du vivant : tout élément biologique extrait de son lieu d'origine peut être breveté.**

---

Le projet autorise les brevets sans restriction sur les plantes auxquelles on fait subir la moindre procédure technique. Un exemple ?

Le dépôt de brevet WO 01/08940 de Monsanto englobe toutes les graines et pousses provenant de semences plongées dans des pesticides. L'« invention » vient du fait que l'entreprise Monsanto s'est rendu compte que la semence absorbe le pesticide, de sorte que la pousse est protégée contre les insectes nuisibles encore quelques jours après la germination.

Selon le projet de révision de la loi, un tel brevet serait légal. Mais voici ce qu'on brevetterait : le procédé consistant à *plonger* des semences dans un pesticide. Invention géniale, s'il en est, n'est-il pas ?!

## Agriculture avec et sans OGM : le chaos assuré et une hausse des prix !

Selon une étude de l'Institut de recherches en agriculture biologique (IRAB), la coexistence "pacifique" de parcelles avec et de parcelles sans plantes génétiquement modifiées n'est guère possible en Suisse. Ou alors seulement au prix d'un énorme travail de coordination, dont la loi ne précise ni l'organisation ni le financement...

Sur mandat du WWF Suisse, l'IRAB a étudié les aspects spatiaux de la coexistence de parcelles agricoles à OGM et de parcelles sans OGM.

Dans au moins 85% des communes suisses, la culture de plantes transgéniques générerait d'importants conflits, car des exploitations conventionnelles y côtoient d'autres labellisées, dont le cahier des charges exclut les OGM.

Les deux labels agricoles phares sont celui de la production intégrée IP-SUISSE avec un total d'environ 17'700 exploitations et celui de la production biologique Bio-Suisse avec 6000 membres. D'autres labels excluent les OGM, notamment dans le domaine forestier.

### Un casse-tête pour les petites surfaces

Les exploitations labellisées doivent veiller à ce que leurs produits ne soient pas contaminés par des OGM. Une tâche quasi impossible : le pollen du colza transgénique peut se disséminer dans un rayon de 4 kilomètres, celui du seigle sur 2 km, celui du maïs et du tournesol sur 1 km. Le risque de contamination est considérable.

Et la culture n'est pas le seul problème : il faudrait des filières séparées, de la multiplication des semences au conditionnement des produits. « Si nous voulons conserver en Suisse une production exempte de génie génétique, nous devons planifier l'ensemble des cultures et des assolements au niveau régional », prévient Bernadette Oehen, de l'IRAB.

Du côté des agriculteurs, on ne s'y trompe pas. « L'élaboration d'un plan d'assolement régional avec les distances de sécurité nécessaires

serait particulièrement difficile », estime Martin Kamm, vice-président d'IP-SUISSE.

### Le plus économique : renoncer aux OGM

Le problème est plus vif en Suisse romande, où les exploitations labellisées sont plus rares qu'Outre-Sarine, ce qui supprime un frein important à l'usage des OGM. François-Philippe Devenoge, vice-président de Bio-Suisse et membre du Bureau de StopOGM, précise : « Les contrôles représenteraient un travail supplémentaire considérable, et cela renchérirait les produits agricoles. La solution la plus économique consisterait à renoncer aux OGM. »



### Nos communes

L'étude de l'IRAB est un véritable outil de communication pour le moratoire sur les OGM. Cartes à l'appui, elle montre simplement à quoi s'attendre, selon le lieu où vous habitez, sur toute la Suisse.

Aussi, les partenaires de l'initiative stop OGM lancent désormais une campagne incitant les exploitations *non* labellisées à s'engager spontanément à renoncer aux OGM de manière à ce que les communes puissent se prévaloir du label : « Commune garantie sans OGM ».

Les documents précisant la procédure et les termes de l'engagement sont à disposition. StopOGM et Jacqueline Oggier, responsable de la campagne au WWF, vous les remettront volontiers ([jacqueline.oggier@wwf.ch](mailto:jacqueline.oggier@wwf.ch)).

### Un don de fin d'année, merci !

StopOGM en appelle à votre générosité pour boucler aisément les comptes de l'année 2004.

La coordination romande pour l'initiative est assurée en bonne partie par le secrétariat de StopOGM. Votre soutien financier contribue directement à assurer l'efficacité de l'action de l'association pour le moratoire sur les OGM.

### StopOGM

#### Comité romand de travail sur le génie génétique

Président : Fernand Cuche, Les Prés, 2523 Lignières,  
tél. 032 / 751 19 53 fax 032 / 751 67 25

Secrétariat : Sylvain Fattebert, av. Croisette 17, 1205 Genève  
tél. et fax 022 / 320 73 14 - [stopogm@club-association.ch](mailto:stopogm@club-association.ch)  
[www.stopogm.ch](http://www.stopogm.ch) - CCP : 17-460200

Impression : Imprimerie Raymond Pot, 1212 Grand-Lancy